

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 25 Avril 2023

Délibération n° 2023.04.25

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 Avril 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Isabelle GERENTES, Mathieu POTHERAT et Carole SOULIER.

*Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.*

**Objet de la délibération** : Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour des travaux de sécurisation de voirie de la « RD 119 » dite Route de Corcelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de communes.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'opérations pour la circulation routière, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de sécurisation de voirie sur la « RD 119 » dite route de Corcelles.

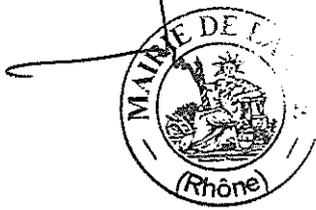
Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide de solliciter du Département du Rhône, une subvention au titre des amendes de police, subvention qui aiderait à réaliser ces travaux répondant aux exigences de la sécurité routière estimés à 224 000 € HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour adresser un dossier de demande de subvention au Département et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



Le secrétaire,  
Christiane PESCE

